

**AFFAIRES DÉCLARÉES, CONDAMNATIONS, PEINES
D'EMPRISONNEMENT ET DÉTERMINATIONS DE PEINES
EN RAPPORT AVEC LES DROGUES ILLICITES AU CANADA**

**PRODUIT POUR LE COMITÉ SÉNATORIAL
SPÉCIAL SUR LES DROGUES ILLICITES**

**Gérald Lafrenière
Division du droit et du gouvernement**

**Emmanuel Preville
Division de l'économie**

Le 23 mai 2002



Library of
Parliament
Bibliothèque
du Parlement

**Direction de
la recherche
parlementaire**



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

AFFAIRES DÉCLARÉES, CONDAMNATIONS, PEINES D'EMPRISONNEMENT ET DÉTERMINATIONS DE PEINES EN RAPPORT AVEC LES DROGUES ILLICITES AU CANADA

INTRODUCTION

Le présent document donne un bref aperçu des statistiques canadiennes relatives aux affaires déclarées, aux condamnations, aux peines d'emprisonnement et aux déterminations de peines relativement à des infractions liées aux drogues illicites. La majorité des renseignements qu'il contient ont été tirés de documents publiés par le Centre canadien de la statistique juridique.

Certains des renseignements contenus dans le présent document doivent faire l'objet d'une interprétation prudente. Bien qu'il serait facile de se servir de cette information pour tirer des conclusions sur la consommation de drogues et la demande de drogues illicites au Canada, il est généralement admis que les statistiques déclarées par les corps policiers sont le reflet de leurs activités. Par conséquent, ces données sont souvent liées à des changements dans les méthodes et les priorités des corps policiers et ne reflètent généralement pas l'évolution de la société. C'est particulièrement le cas des statistiques sur les des drogues illicites communiquées par la police. Il serait toutefois difficile de réaliser une étude exhaustive de la politique canadienne en matière de drogues illicites sans à tout le moins faire un bref survol de certaines statistiques criminelles touchant la consommation de drogues illicites au Canada.

La présente fait partie d'une série de documents produits par la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement à l'intention du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites.

AFFAIRES DÉCLARÉES⁽¹⁾ ET ACCUSATIONS

Comme le montre clairement la figure 1 au sujet des affaires déclarées par la police selon l'infraction la plus grave, le nombre d'affaires concernant des infractions relatives aux drogues illicites s'est avéré relativement stable de 1983 à 1995, s'établissant à environ 60 000 par année. Toutefois, de 1995 à 2000, ce nombre s'est accru d'environ 50 p. 100 pour atteindre près de 88 000. En fait, le nombre d'infractions relatives à la drogue a connu une augmentation de 9 p. 100 en 2000 par rapport à l'année précédente.

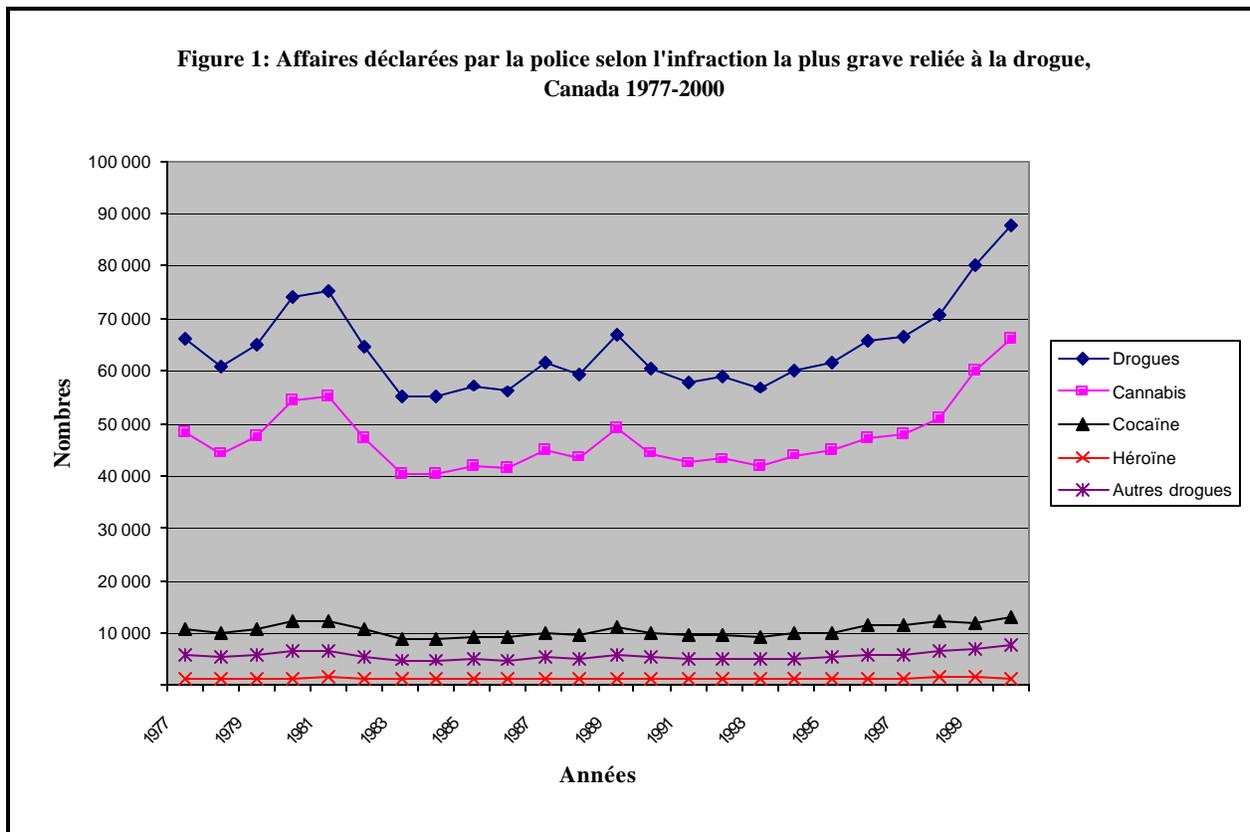
Cette augmentation est en grande partie attribuable aux infractions relatives au cannabis. Ces affaires représentent la majorité des infractions liées à la drogue au Canada. En 2000, les infractions relatives au cannabis ont constitué un peu plus des 66 000 affaires déclarées, soit 75 p. 100 de toutes les affaires déclarées liées à la drogue. Cette proportion est restée relativement stable au cours des années. Parmi ces 66 000 affaires déclarées, 68 p. 100 (plus de 45 000) étaient liés à la possession du cannabis, 16 p. 100 au trafic, 14 p. 100 à la culture et 2 p. 100 à l'importation de cette drogue⁽²⁾. Cela veut dire que plus de 50 p. 100 des affaires déclarées relatives à la drogue étaient liées à la possession de cannabis.

Ces dernières années, la culture du cannabis a soulevé certaines inquiétudes, plus particulièrement en Colombie-Britannique. Voici ce que dit à ce sujet un rapport du Centre canadien de la statistique juridique : « La question de la culture illicite du cannabis, notamment lorsque celle-ci s'effectue sans le consentement des propriétaires fonciers concernés, a récemment pris de l'importance. Ce type d'infraction a également connu une augmentation au cours des dix dernières années, passant de 5 infractions par 100 000 habitants en 1990 à 29 infractions par 100 000 habitants en 2000 »⁽³⁾. [Traduction libre]

(1) Selon le Centre canadien de la statistique juridique, il s'agit d'affaires connues de la police qui sont saisies et communiquées au Centre canadien de la statistique juridique selon un ensemble, défini à l'échelle nationale, de catégories et de définitions relatives au crime. Le Centre canadien de la statistique juridique tient à signaler que les statistiques sur la criminalité peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, notamment les déclarations par le public à la police, les données communiquées par la police au Centre canadien de la statistique juridique, l'impact de nouvelles initiatives telles que des changements apportés aux lois, aux politiques ou aux pratiques d'application de la loi et enfin les changements sociaux, économiques et démographiques. De plus, le sondage ne tient compte que de l'infraction la plus grave pour chaque affaire criminelle, ce qui entraîne une sous-estimation du nombre d'incidents relatifs à la drogue.

(2) Centre canadien de la statistique juridique, *Statistiques de la criminalité au Canada, 2000*, Juristat, catalogue n° 85-002-XIE, vol. 21, n° 8, p. 11.

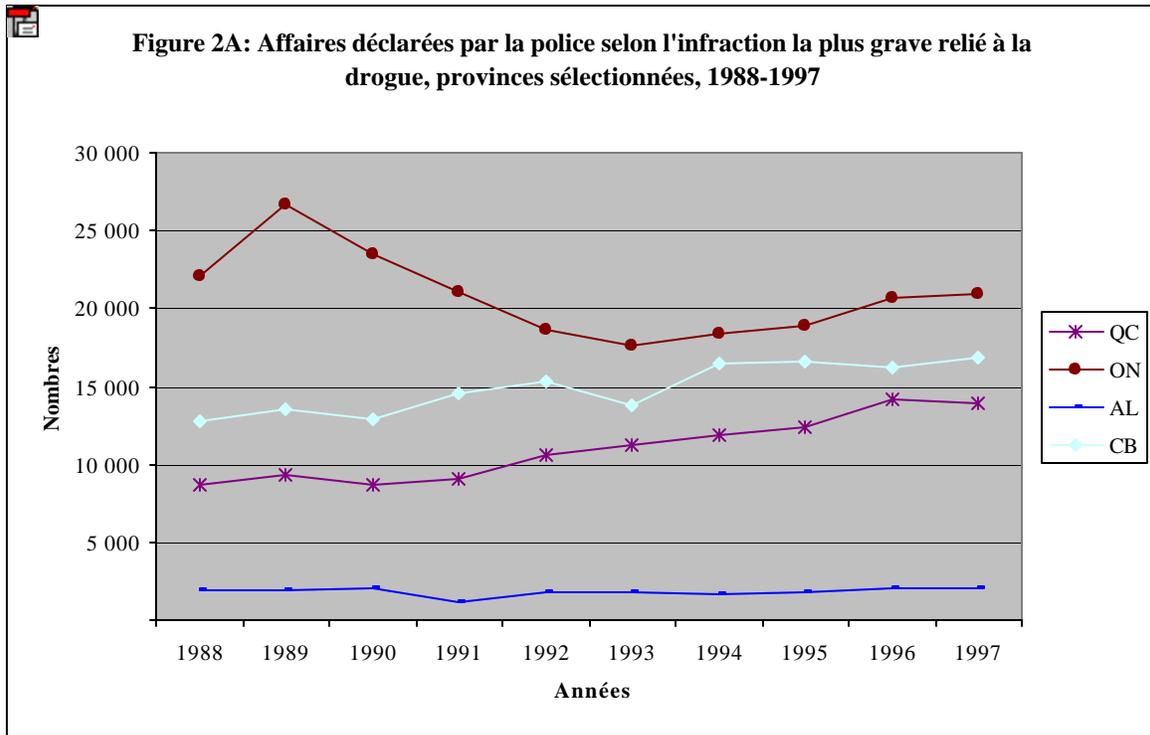
(3) *Ibid.*



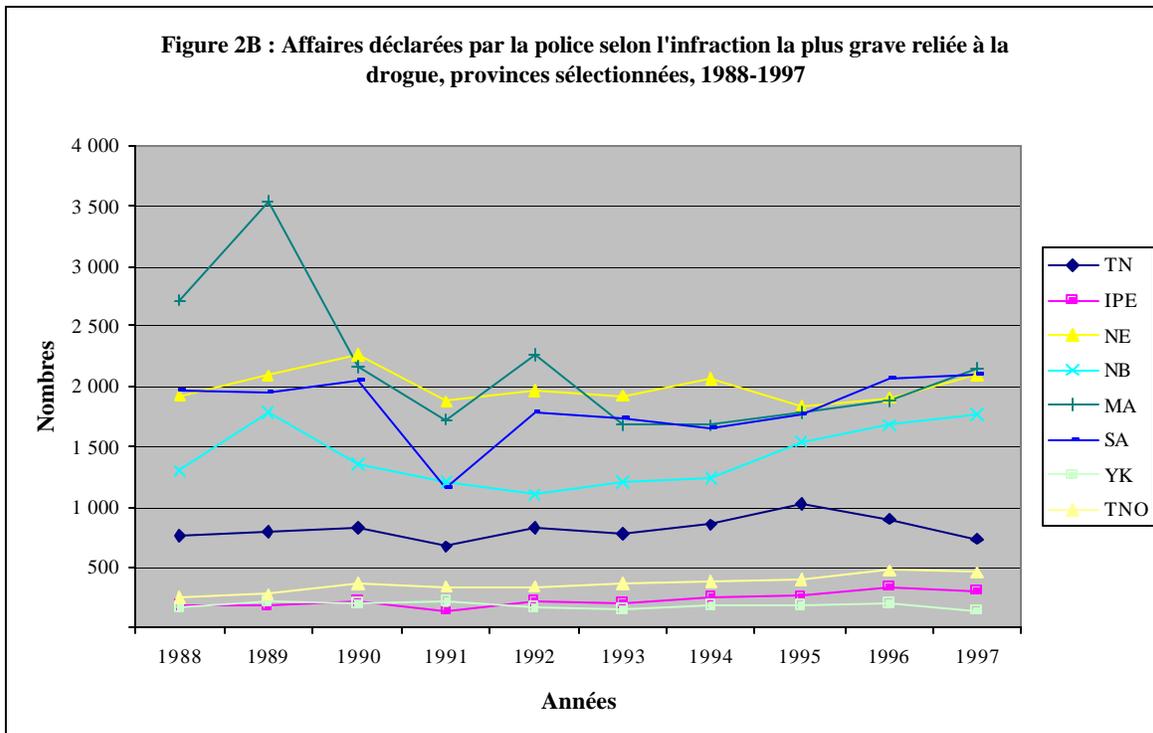
Source: Statistique Canada, Catalogue 85-205

Les figures 2A et 2B indiquent les provinces où les affaires déclarées se sont produites de 1988 à 1997. Comme on pouvait s’y attendre, les provinces les plus peuplées figurent en tête de liste, avec dans l’ordre l’Ontario, la Colombie-Britannique, le Québec et l’Alberta. Jusque-là, la Colombie-Britannique avait toujours affiché le plus haut taux de criminalité provincial lié à la drogue⁽⁴⁾. Par exemple, en 1997 le taux dans cette province s’établissait à 426 incidents par 100 000 habitants, soit presque le double de la proportion nationale de 222 incidents par 100 000 habitants. La même année, Terre-Neuve a enregistré le taux de criminalité le plus bas relié à la drogue, soit 132 incidents par 100 000 habitants.

(4) Fait à noter, en 1997 les taux affichés par le Yukon et les T. N.-O. étaient même supérieurs à celui de la Colombie-Britannique.



Source: Statistique Canada, Catalogue 85-002



Source : Statistique Canada, catalogue 85-002

Selon les données disponibles (figure 3), il semble que le nombre des accusations pour des infractions relatives à la drogue ait diminué sensiblement depuis 1997. Il est important de garder en mémoire que le nombre d'affaires déclarées (point dont il a été question précédemment) ne correspond pas au nombre d'accusations portées par la police. Dans certains cas, la police rapporte un incident lié à la drogue sans toutefois porter d'accusations contre le contrevenant. Il importe de noter que la figure 3 ne contient pas les données relatives à trois provinces (Nouveau-Brunswick, Manitoba et Colombie-Britannique) et à un territoire (Nunavut). En outre, les données de certains tribunaux du Québec ne sont pas représentées dans cette figure. Par ailleurs, l'information pour les années antérieures à 1995 sont fondées sur des approximations établies à partir de la répartition moyenne des accusations de 1995 à 2000.

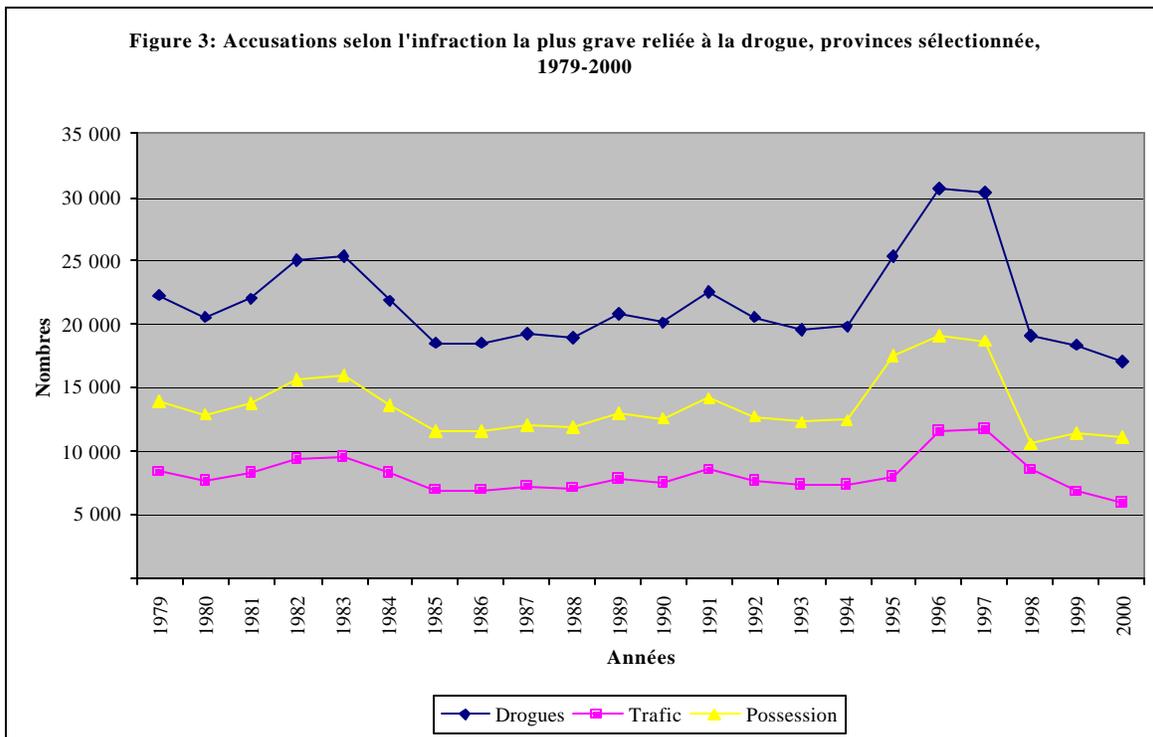
Puisque les statistiques concernant la Colombie-Britannique ne sont pas comprises dans la figure 3, il est évident que le nombre indiqué d'accusations reliées à la drogue au Canada est beaucoup plus bas qu'il ne devrait l'être. Comme nous l'avons mentionné, la Colombie-Britannique a dans le passé constamment enregistré le plus haut taux de criminalité au pays en matière d'infractions relatives à la drogue. Toutefois, les statistiques de 1997 révèlent que cette province se montre plus clémente que les autres au chapitre des accusations portées : « Parmi les corps policiers des provinces et des territoires, ceux de la Colombie-Britannique ont enregistré le taux d'accusation le moins élevé (47 p. 100) en rapport avec des infractions reliées à la drogue. Seulement 35 p. 100 des affaires déclarées relatives au cannabis et 36 p. 100 des affaires déclarées relatives à d'autres drogues se sont soldées par des accusations, comparativement à 79 p. 100 et 81 p. 100 respectivement dans l'ensemble des autres provinces »⁽⁵⁾. [Traduction libre]

En ce qui a trait aux infractions relatives au cannabis pour l'année 2000, ce sont les hommes qui sont les plus susceptibles d'être accusés d'une infraction. Pour ce qui est des jeunes (de 12 à 17 ans) et des adultes, 87 p. 100 des personnes accusées d'une infraction relative au cannabis sont de sexe masculin⁽⁶⁾. De plus, les adultes sont beaucoup plus susceptibles d'être accusés que les jeunes (83 p. 100 des personnes accusées sont des adultes)⁽⁷⁾.

(5) Centre canadien de la statistique juridique, *Drogues illicites et criminalité au Canada*, Juristat, catalogue n° 85-002-XIE, vol. 19, n° 1, p. 5. Ici, « autres drogues » signifie : 1) les drogues illicites autres que le cannabis, la cocaïne ou l'héroïne 2) les drogues réglementées.

(6) *Statistiques de la criminalité au Canada, 2000*, note 2 plus haut, p. 19.

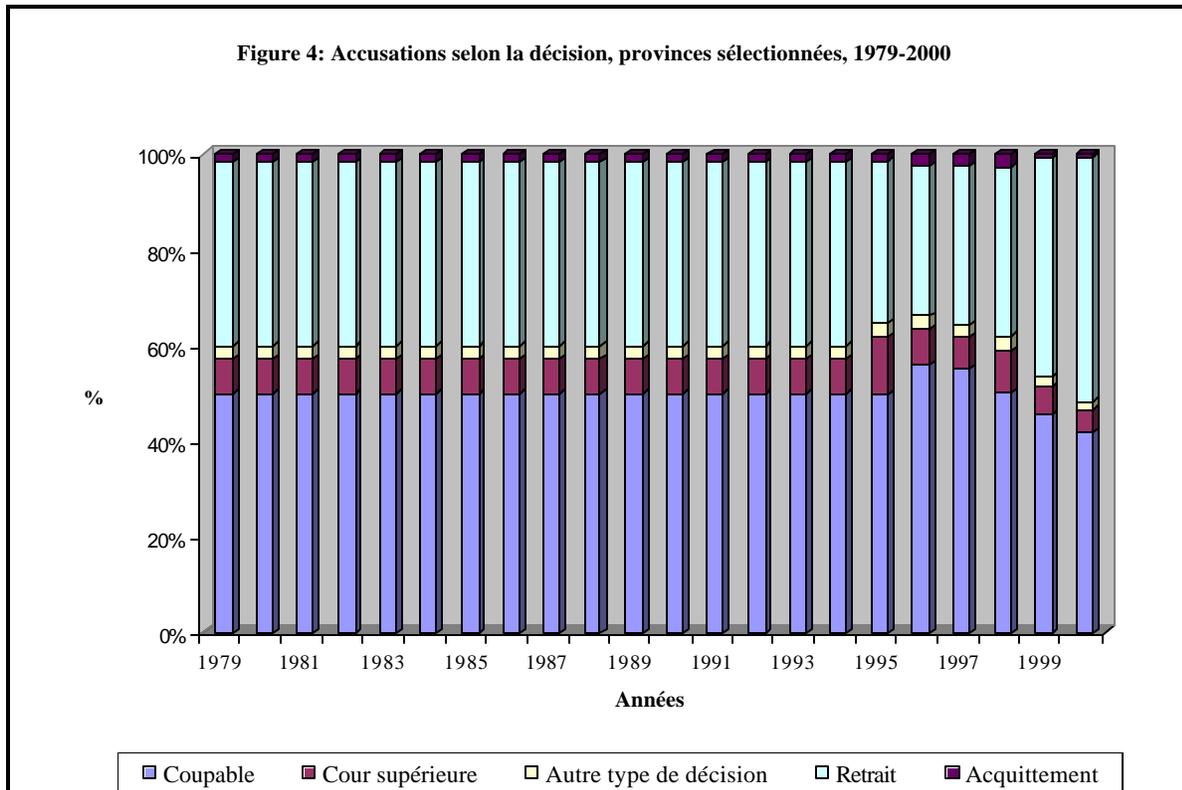
(7) *Ibid.*



Source : Statistique Canada, tableau 252-0004

CONDAMNATIONS

La figure 4 illustre en détail les résultats des accusations pour des infractions reliées à la drogue dans certaines provinces. De 1995 à 2000, il semble qu'il y ait eu une hausse relativement importante de la proportion d'accusations qui ont été suspendues ou retirées. Comme il fallait s'y attendre, il en résulte un nombre moins grand de verdicts de culpabilité rendus à la suite d'accusations pour des infractions relatives à la drogue. Ici encore, il faut mentionner que la figure 4 ne contient pas les données relatives à trois provinces (Nouveau Brunswick, Manitoba et Colombie-Britannique) et à un territoire (Nunavut). En outre, les données de certains tribunaux du Québec ne sont pas représentées dans cette figure. Par ailleurs, l'information pour les années antérieures à 1995 sont fondées sur des approximations établies à partir de la répartition moyenne des accusations de 1995 à 2000.



Source : Statistique Canada, tableau 252-0003

PEINES D'EMPRISONNEMENT

En date du 31 décembre 2000, 5 779 personnes reconnues coupables d'infractions reliées à la drogue étaient sous responsabilité fédérale (c'est-à-dire qu'elles purgeaient une peine dans un établissement fédéral ou qu'elles étaient en liberté sous condition). De ce nombre, 3 890 purgeaient des peines pour trafic, 621 pour importation, 225 pour culture et 2 221 pour possession de drogues⁽⁸⁾.

Au 31 décembre 2000, des 5 779 personnes condamnées pour une infraction liée à la drogue, 2 548 purgeaient des peines dans des établissements correctionnels fédéraux : 1 613 pour trafic, 113 pour importation, 82 pour culture et 1 318 pour possession de drogues⁽⁹⁾. En

(8) Service correctionnel du Canada, Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle, volume 13, n° 3, septembre 2001, p. 25. Il est à noter que les données relatives à la possession de drogues dans le but d'en faire le trafic sont comprises dans les statistiques sur le trafic.

(9) *Ibid.* Il est à noter que certaines personnes reconnues coupables peuvent figurer dans plusieurs catégories d'infractions reliées à la drogue.

autre, 3 231 étaient en liberté sous condition : 2 312 pour trafic, 508 pour importation, 145 pour culture et 946 pour possession⁽¹⁰⁾.

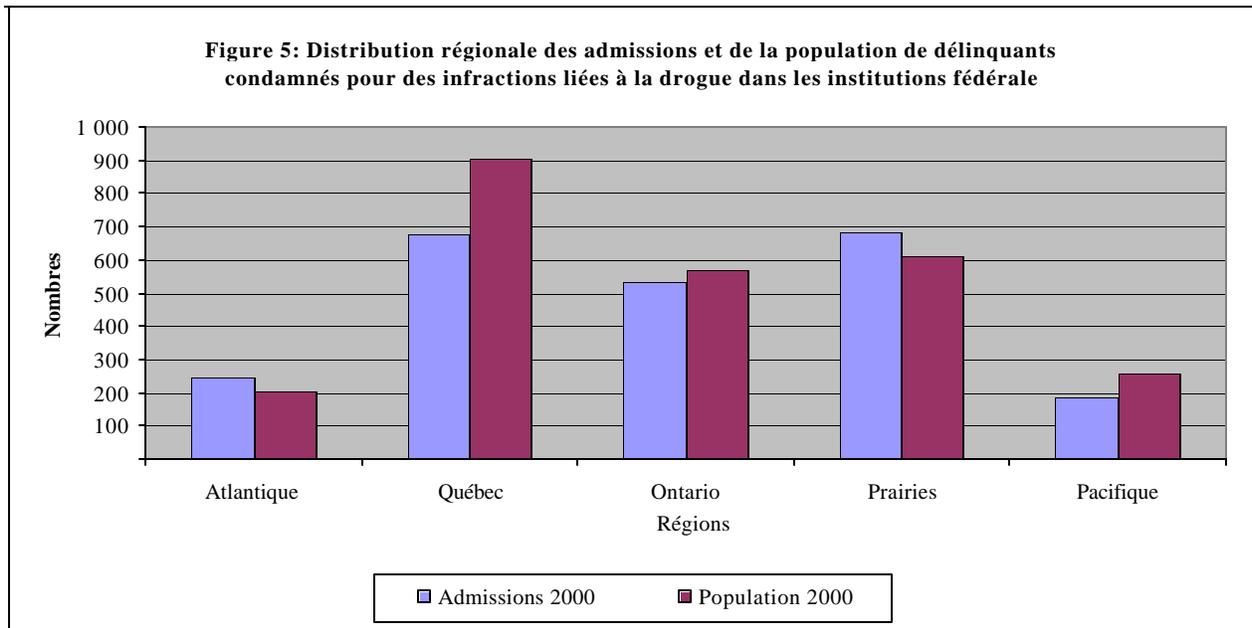
Au cours de la période de 1995 à 2000, le nombre de personnes sous responsabilité fédérale condamnées pour une infraction liée à la drogue a augmenté de près de 9 p. 100. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la hausse de 19 p. 100 du nombre de personnes ayant obtenu leur liberté sous condition au cours de cette période. Du même coup, le nombre des personnes purgeant une peine dans un établissement a diminué de 2 p. 100⁽¹¹⁾.

À la fin de 2000, les personnes sous responsabilité fédérale condamnées pour une infraction liée à la drogue purgeaient une peine d'une durée moyenne de 2,2 ans. Les personnes obtenant leur liberté sous condition purgeaient en moyenne 3,7 ans. Bien que ces durées soient inférieures à la durée moyenne des peines relatives aux infractions non reliées à la drogue, il est intéressant de souligner que la durée moyenne des peines purgées pour possession était de 2,52 ans, alors qu'elle était de 1,89 an pour trafic, de 1,48 an pour importation et de 0,88 an pour culture. Pour les personnes ayant obtenu une mise en liberté sous condition, la peine purgée durait en moyenne 4,6 ans pour importation, 3,6 ans pour possession, 3,5 ans pour trafic et 2,2 ans pour culture.

La figure 5 contient des données sur le nombre d'admissions par région dans des établissements correctionnels fédéraux pour une infraction liée à la drogue durant l'année 2000, et le nombre de détenus dans diverses régions du pays au 31 décembre 2000. Ces données concernent des délinquants qui se sont vu imposer une peine de deux ans ou plus.

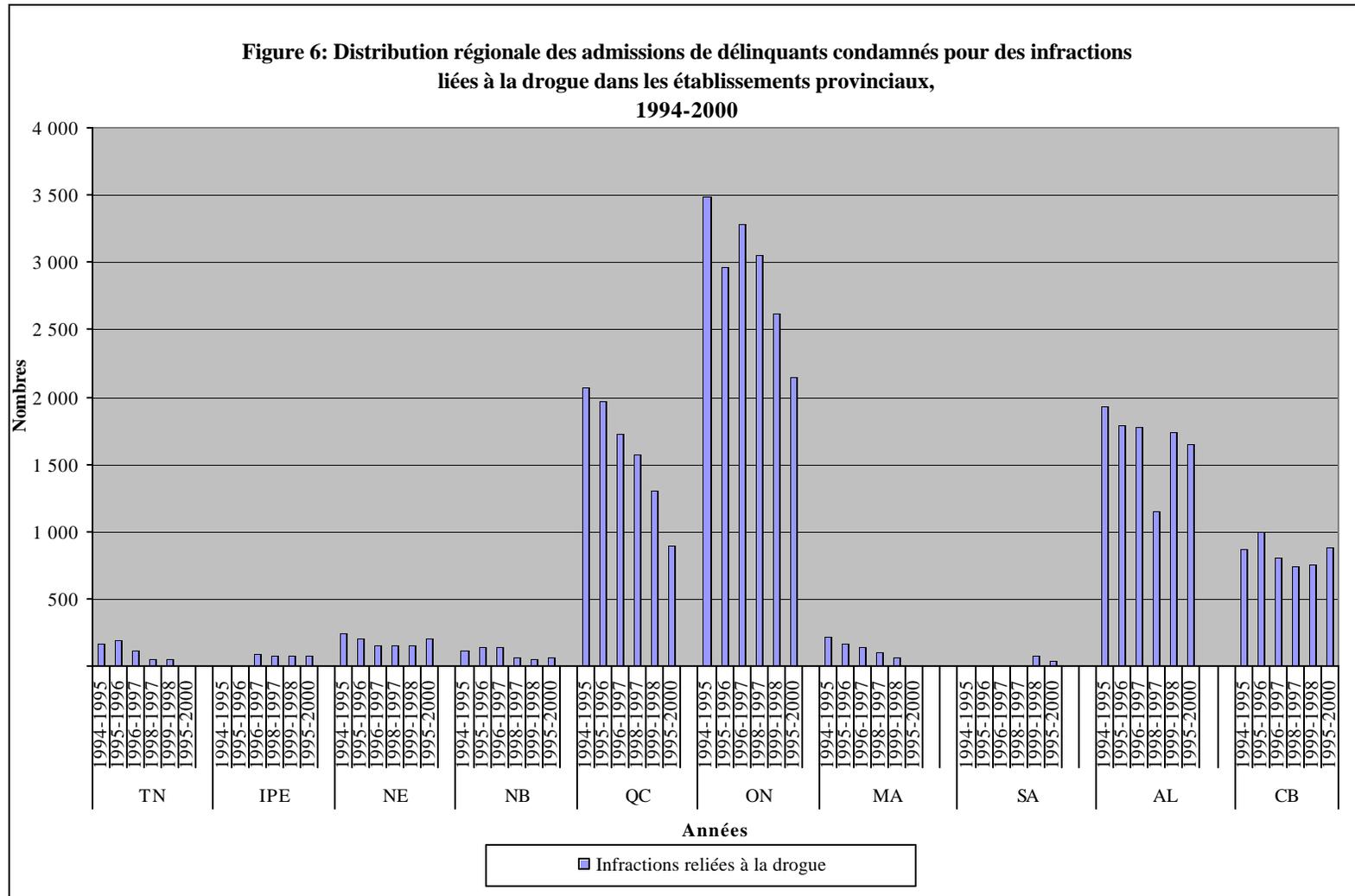
(10) *Ibid.*

(11) *Ibid.*



Source : Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle, septembre 2001, vol. 13, p. 26.

La figure 6 présente des données sur le nombre d'admissions dans des établissements correctionnels provinciaux pour certaines infractions liées à la drogue (trafic et importation). Ces données concernent des délinquants qui se sont vu imposer une peine de moins de deux ans.



Source : Statistique Canada, catalogue 85-211.

DÉTERMINATIONS DE PEINES

Pour l'année 1996-1997, 64 p. 100 des personnes reconnues coupables de trafic de drogues ont reçu une peine d'emprisonnement. La peine durait en moyenne quatre mois. La probation représentait la peine la plus sévère dans 24 p. 100 des cas et l'imposition d'une amende, dans 9 p. 100 des cas⁽¹²⁾.

En ce qui a trait aux infractions relatives à la possession, l'amende était imposée dans 63 p. 100 des cas, celle-ci s'élevant à 200 \$ en moyenne. L'amende représentait la peine la plus sévère dans 55 p. 100 des cas, la probation dans 22 p. 100 des cas et l'incarcération, dans 13 p. 100 des cas⁽¹³⁾.

La présente partie ne comporte pas de statistiques pour le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest.

(12) *Drogues illicites et criminalité au Canada*, note 5 plus haut, p. 7.

(13) *Ibid.*

ANNEXE 1

Vous trouverez ci-après les données qui ont permis de créer les figures du présent document.

Tableau 1 : Affaires déclarées par la police selon l'infraction la plus grave reliées à la drogue Canada 1977-2000									
Canada	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	
Drugs	65938	60747	64923	74196	75104	64636	54847	54950	
Cannabis	48234	44437	47492	54275	54939	47282	40121	40197	
Cocaine	10729	9884	10564	12073	12220	10517	8924	8941	
Héroïne	1135	1046	1118	1278	1293	1113	944	946	
Other	5826	5367	5736	6556	6636	5711	4846	4855	
CONT'									
Canada 1977-2000									
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
	57205	56251	61658	59430	66961	60645	57930	58888	56817
	41846	41148	45104	43474	48983	44363	42376	43077	41562
	9308	9153	10033	9670	10896	9868	9426	9582	9245
	985	969	1062	1023	1153	1044	997	1014	978
	5054	4970	5448	5251	5916	5358	5118	5203	5020
CONT'									
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Distribution Moyenne des Infractions DMI	
	60153	61613	65729	66593	70922	80142	87945	0.731511817	
	44003	45071	47234	47933	50917	60011	66171	0.162714235	
	9788	10025	11478	11468	12183	11963	12812	0.017218368	
	1036	1061	1287	1235	1323	1323	1126	0.088356365	
	5315	5444	5730	5957	6509	6845	7736		

Tableau 2 : Affaires déclarées par la police selon l'infraction la plus grave reliée aux drogues, provinces, 1988-1997										
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
NFL	761	798	822	666	818	785	852	1027	904	730
PEI	189	187	209	136	209	204	246	262	330	305
NS	1924	2087	2252	1877	1969	1923	2055	1833	191	2086
NB	1295	1783	1364	1199	1096	1204	1237	1546	1672	1776
QC	8670	9303	8645	9088	10639	11185	11847	12391	14218	13902
ON	22041	26660	23532	21034	18619	17607	18330	18915	20688	20927
MA	2713	354	2165	1724	2262	1683	1682	1792	188	2149
SA	1967	1949	2051	1155	1791	1745	1651	177	2054	2087
AL	6672	6587	6195	5018	5685	6234	5286	4837	5226	5093
BC	12737	13539	12833	14616	15279	13728	16409	16651	16174	16868
YK	167	219	191	212	172	147	182	188	196	141
NWT	246	278	365	343	342	372	376	401	477	457

Tableau 3 : Total des accusations reliées aux drogues, provinces sélectionnées, 1979-2000						
		Opérations:				
		65938	60747	64923	74196	75104
Type de décision	Type d'information	1979	1980	1981	1982	1983
Total des accusations	Drogues	22255.329	20503.267	21912.747	25042.561	25349.028
	Trafic de stupéfiants	8339.3233	7682.8062	8210.954	9383.7307	9498.5674
	Possession de stupéfiants	13916.005	12820.461	13701.793	15658.83	15850.46
Prison	Drogues	8666.366	7984.1023	8532.9625	9751.7318	9871.0721
	Trafic de stupéfiants	5666.4391	5220.346	5579.2142	6376.0975	6454.1272
	Possession de stupéfiants	2999.9269	2763.7562	2953.7483	3375.6343	3416.9448
Probation	Drogues	4308.1308	3968.9712	4241.8147	4847.6762	4907.0014
	Trafic de stupéfiants	1441.1737	1327.7166	1418.9893	1621.6646	1641.5103
	Possession de stupéfiants	2866.9572	2641.2546	2822.8254	3226.0116	3265.4911
Amende	Drogues	7614.8276	7015.3467	7497.6107	8568.4999	8673.36
	Trafic de stupéfiants	703.59935	648.20816	692.76867	791.71734	801.40626
	Possession de stupéfiants	6911.2282	6367.1386	6804.842	7776.7826	7871.9537
Restitution	Drogues	7.7337268	7.1248855	7.6146796	8.7022899	8.8087873
	Trafic de stupéfiants	4.4012591	4.0547679	4.3335094	4.9524678	5.0130754
	Possession de stupéfiants	3.3324677	3.0701176	3.2811702	3.7498221	3.7957119
Autre décision	Drogues	1233.6656	1136.5447	1214.6754	1388.1684	1405.1566
	Trafic de stupéfiants	308.41037	284.13062	303.66293	347.03533	351.2823
	Possession de stupéfiants	925.25518	852.41403	911.0125	1041.1331	1053.8743
Décision inconnue	Drogues	424.60485	391.17764	418.06881	477.78188	483.62891
	Trafic de stupéfiants	123.99225	114.2309	122.08361	139.5209	141.22834
	Possession de stupéfiants	300.6126	276.94673	295.9852	338.26098	342.40057

CONT'

64636	54847	54950	57205	56251	61658	59430
1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
21815.879	18511.905	18546.67	19307.775	18985.782	20810.747	20058.755
8174.6565	6936.6203	6949.6469	7234.8417	7114.1872	7798.0223	7516.2423
13641.222	11575.285	11597.023	12072.933	11871.595	13012.725	12542.513
8495.2415	7208.6532	7222.1907	7518.57	7393.1838	8103.8368	7811.0063
5554.5506	4713.3244	4722.1758	4915.9612	4833.9784	5298.6336	5107.1685
2940.6909	2495.3288	2500.0149	2602.6088	2559.2054	2805.2032	2703.8378
4223.0633	3583.4883	3590.2179	3737.5508	3675.2202	4028.4924	3882.9236
1412.7165	1198.7633	1201.0145	1250.3009	1229.4498	1347.6279	1298.9316
2810.3467	2384.725	2389.2034	2487.2499	2445.7704	2680.8645	2583.992
7464.4666	6333.9872	6345.8821	6606.3001	6496.1277	7120.5532	6863.2534
689.70621	585.25151	586.35058	610.41283	600.23306	657.9291	634.15496
6774.7604	5748.7357	5759.5316	5995.8872	5895.8946	6462.6242	6229.0985
7.581018	6.4328871	6.4449678	6.7094519	6.5975593	7.2317347	6.9704174
4.3143526	3.6609521	3.6678272	3.8183449	3.7546669	4.1155758	3.9668602
3.2666654	2.7719351	2.7771406	2.891107	2.8428924	3.116159	3.0035572
1209.3058	1026.1587	1028.0858	1070.2757	1052.4268	1153.589	1111.9043
302.32055	256.53468	257.01644	267.5637	263.10157	288.39162	277.97064
906.98526	769.62406	771.06937	802.71198	789.32526	865.19737	833.93363
416.22068	353.18485	353.84811	368.36908	362.22584	397.04398	382.69687
121.54392	103.13633	103.33001	107.5704	105.77646	115.94398	111.75437

CONT'						
66961	60645	Ratio accusations/Infractions RCI				
1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
22600.611	20468.84	57930	58888	59846	60804	61762
8468.7044	7669.906	19552.476	19875.82	25346	30657	30348
14131.906	12798.934	7326.534	7447.6944	7914	11626	11746
8800.821	7970.6962	12225.942	12428.125	17432	19031	18602
5754.3515	5211.5806	7613.8582	7739.7701	10081	12962	11839
3046.4695	2759.1156	4978.2647	5060.5913	6358	8925	8053
4374.9697	3962.3069	2635.5935	2679.1788	3723	4037	3786
1463.5329	1325.4872	3784.9195	3847.5114	4488	5769	6712
2911.4368	2636.8197	1266.1469	1287.0854	1118	1935	2698
7732.9684	7003.5673	2518.7726	2560.4261	3370	3834	4014
714.5154	647.11976	6690.0264	6800.6607	9199	9730	9993
7018.453	6356.4475	618.14903	628.37148	347	513	734
7.8537123	7.1129221	6071.8774	6172.2893	8852	9217	9259
4.4695428	4.0479596	6.7944856	6.9068474	1	23	7
3.3841695	3.0649626	3.8667375	3.9306826	1	12	1
1252.8053	1134.6363	2.9277481	2.9761648	0	11	6
313.19522	283.65354	1083.8401	1101.7637	395	618	1695
939.61012	850.98275	270.95473	275.43556	27	68	226
431.19242	390.52081	812.88533	826.32817	368	550	1469
125.9159	114.0391	373.0377	379.2067	1182	1555	102

CONT'		
0.2691548	0.2285069	0.1939394
1998	1999	2000
19089	18313	17056
8522	6833	5973
10567	11480	11083
7314	7410	5765
5262	4401	3518
2052	3009	2247
4664	3063	2788
2151	938	706
2513	2125	2082
5887	6319	6650
755	877	821
5132	5442	5829
16	2	2
4	2	1
12	0	1
1097	1496	1737
296	604	894
801	892	843
111	23	114
54	11	33
57	12	81

CONT'

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
37757.721	39974.659	51216	54644	55008	38086	40056	40616
17943.611	18997.167	22367	24831	25530	20430	19588	19118
19814.11	20977.492	28849	29813	29478	17656	20468	21498
18790.402	19893.677	25346	30657	30348	19089	18313	17056
7040.976	7454.3856	7914	11626	11746	8522	6833	5973
11749.426	12439.291	17432	19031	18602	10567	11480	11083
2884.6427	3054.014	6426	3953	3685	3363	2329	1915
2356.4386	2494.7964	5064	3114	2804	2851	1987	1654
528.20416	559.21757	1362	839	881	512	342	261
900.57305	953.45003	1352	1495	1298	1207	752	621
451.47074	477.97877	686	665	678	678	371	297
449.1023	475.47126	666	830	620	529	381	324
14544.815	15398.811	17383	17295	18368	13450	18314	20759
7665.3755	8115.4466	8338	8686	9513	7764	10147	11023
6879.4397	7283.3648	9045	8609	8855	5686	8167	9736
637.28889	674.7072	709	1244	1309	977	348	265
393.5861	416.69544	365	740	789	615	250	171
243.70279	258.01175	344	504	520	362	98	94

Tableau 6 : Distribution régionale de la population et des admissions de délinquants condamnés pour des infractions liées aux drogues dans les institutions fédérales (1999-2000)

	Population 1999	Admissions 2000	Population 2000
Région			
Atlantique		198	245
Québec		901	678
Ontario		643	532
Prairies		575	682
Pacifique		257	187
Total		2574	2324

Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon le statut du détenu		
Provinces	Années	Nombres
Terre-Neuve	1994-1995	166
	1995-1996	191
	1996-1997	110
	1998-1997	47
	1999-1998	48
	1999-2000	0
Île-du-Prince-Édouard	1994-1995	0
	1995-1996	0
	1996-1997	95
	1998-1997	78
	1999-1998	80
	1999-2000	71
Nouvelle-Écosse	1994-1995	247
	1995-1996	210
	1996-1997	148
	1998-1997	153
	1999-1998	157
	1999-2000	201
Nouveau-Brunswick	1994-1995	110
	1995-1996	135
	1996-1997	146
	1998-1997	68
	1999-1998	45
	1999-2000	65
Québec	1994-1995	2068
	1995-1996	1965
	1996-1997	1725
	1998-1997	1571
	1999-1998	1304
	1999-2000	901
Ontario	1994-1995	3494
	1995-1996	2969
	1996-1997	3288
	1998-1997	3057
	1999-1998	2625
	1999-2000	2152

Manitoba	1994-1995	213
	1995-1996	170
	1996-1997	145
	1998-1997	101
	1999-1998	70
	1999-2000	0
<hr/>		
Saskatchewan	1994-1995	0
	1995-1996	0
	1996-1997	0
	1998-1997	0
	1999-1998	77
	1999-2000	34
<hr/>		
Alberta	1994-1995	1934
	1995-1996	1793
	1996-1997	1771
	1998-1997	1155
	1999-1998	1741
	1999-2000	1649
<hr/>		
Colombie-Britannique	1994-1995	871
	1995-1996	994
	1996-1997	807
	1998-1997	741
	1999-1998	757
	1999-2000	877
<hr/>		
Yukon	1994-1995	50
	1995-1996	72
	1996-1997	49
	1998-1997	42
	1999-1998	58
	1999-2000	74
<hr/>		
Territoires du Nord-Ouest	1994-1995	155
	1995-1996	0
	1996-1997	0
	1998-1997	0
	1999-1998	0
	1999-2000	0
<hr/>		
TOTAL	1994-1995	9308
	1995-1996	8499
	1996-1997	8284
	1998-1997	7014
	1999-1998	6963
	1999-2000	6024